



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2025-650**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 novembre 2025 par Monsieur LE GAL Patrick, Secrétaire de l'association TRIAU, domiciliée 52 bis Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur LE GAL Patrick est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le 21 décembre 2025 de 8h00 à 22h00, à l'occasion du « Marché de Noël » à l'espace An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 26 novembre 2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire
Didier LE GAILLARD

